

RAPPORT N° 04/4-03
au Conseil Municipal

OBJET

**AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC BAOBAB (Camélias)
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

La Commune a lancé un appel d'offres pour l'aménagement paysager de l'espace public Baobab aux Camélias, sur la base de la Délibération n° 03/7-38 du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2003.

Le marché, d'un montant estimé à 556 877,00 € TTC, a été décomposé en quatre lots distincts :

- Lot 1 Infrastructures,
- Lot 2 Eclairage public,
- Lot 3 Arrosage,
- Lot 4 Plantations.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 août 2004, a procédé à l'ouverture des plis. Le 18 août, elle s'est prononcée sur le choix des offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères annoncés dans le Règlement de la Consultation, conformément à l'Article 53 du Code des Marchés Publics.

Je vous demande, en conséquence, d'autoriser la signature des marchés par mon Délégué ou moi-même, avec les attributaires et pour les montants suivants.

	(en € TTC)
Lot 1 APOI	416 277,50
Lot 2 BOURBON LUMIERE	43 033,27
Lot 3 IRRIG'MATIC	19 388,14
Lot 4 LA MARE ESPACES VERTS	37 271,49

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 04/4-03
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC BAOBAB (Camélias)
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 août 2004 ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 23, Compte 2318, Fonction 823 et Opération 047019 ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-03 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DINDAR Ibrahim, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer les marchés relatifs à l'aménagement paysager de l'espace public Baobab aux Camélias, avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : Lot 1 - APOI, Lot 2 - BOURBON LUMIERE, Lot 3 - IRRIG'MATIC et Lot 4 - LA MARE ESPACES VERTS.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 AOUT 2004



Paul VICTORIA
Paul VICTORIA